

Nouvelle construction

Programme de subventions
et d'attestations

Édition 2016



Grille de pointage

On le fait.

> habitationdurable.com



> C'est rentable et responsable



Table des matières

Introduction	p. 3	Chauffage	p. 14
• Qu'est-ce qu'une habitation durable?	p. 3	• Thermostats	p. 14
• Pourquoi construire une habitation durable?	p. 3	• Thermopompe	p. 14
• À qui s'adresse ce programme?	p. 3	• Chauffage radiant	p. 14
• Des rabais supplémentaires	p. 3	• Solaire	p. 15
		• Géothermie	p. 15
		• Combustion	p. 15
Guide du participant	p. 4	Ventilation	p. 15
• Démarche à suivre	p. 4	• Solaire	p. 15
• Index des coordonnées utiles	p. 6	• VRC	p. 15
Points bonus	p. 7	Plomberie	p. 15
Préalables	p. 9	• Économie d'eau	p. 15
Plan / Conception	p. 10	• Économie d'énergie	p. 16
• Choix du terrain	p. 10	Énergie alternative	p. 16
• Type d'habitation	p. 10	• Solaire	p. 16
• Stationnement	p. 10	• Véhicule électrique	p. 16
• Superficie habitable	p. 10	Peinture	p. 16
• Solaire passif	p. 11	• Qualité de l'air	p. 16
• Accessibilité universelle	p. 11	Cuisine	p. 17
Fondations	p. 12	• Qualité de l'air	p. 17
• Drainage	p. 12	• Matières résiduelles	p. 17
• Huile végétale	p. 12	Salle de bain	p. 17
• Matériaux	p. 12	• Qualité de l'air	p. 17
• Isolation	p. 12	Plancher	p. 17
• Qualité de l'air	p. 12	• Qualité de l'air	p. 17
Charpente	p. 12	Moulures	p. 17
• Matériaux	p. 12	• Qualité de l'air	p. 17
• Isolation	p. 12	Portes	p. 18
• Insonorisation	p. 13	• Qualité de l'air	p. 18
• Gypse	p. 13	Feu / vol	p. 18
Étanchéité	p. 13	• Sécurité	p. 18
• Test d'infiltrométrie	p. 13	Innovation	p. 18
Portes et fenêtres	p. 13	• Innovation	p. 18
• Isolation	p. 13	Demande d'admissibilité	p. 19
Toiture	p. 14	Formulaire de demande de subvention et d'attestation	p. 21
• Isolation	p. 14		
• Revêtement	p. 14		
Murs extérieurs	p. 14		
• Revêtement	p. 14		

Introduction

Qu'est-ce qu'une habitation durable?

Une habitation durable est une habitation respectueuse de l'environnement par sa construction, son orientation, sa localisation et son utilisation. Une habitation durable consomme moins d'eau et moins d'énergie. Une habitation durable préserve également la santé de ses occupants, car les matériaux qui la constituent rejettent peu de produits toxiques. L'air y circulant est renouvelé et l'humidité ne s'accumule pas. Le confort thermique hiver comme été ne nécessite qu'une faible consommation d'énergie, de préférence renouvelable.

Pourquoi construire une habitation durable?

- 1** Parce que votre projet de construction résidentielle constitue l'un des investissements les plus importants de votre vie. Il est donc essentiel que vous preniez les bonnes décisions.
- 2** Pour contribuer à un développement résidentiel respectueux de l'environnement par l'intégration des aspects sociaux, environnementaux et économiques.
- 3** Pour augmenter la valeur foncière de votre habitation.
- 4** Pour en apprendre davantage sur les bonnes pratiques de la construction durable.

À qui s'adresse ce programme?

- ➡ Aux citoyens qui ont un projet de construction
- ➡ Aux autoconstructeurs
- ➡ Aux entrepreneurs

La subvention sera octroyée à la personne qui remplira la demande d'admissibilité et qui assurera le respect des conditions.

Le projet de construction doit être situé sur le territoire de la municipalité de Dixville.

Rabais supplémentaires



En plus de votre subvention, plusieurs partenaires pourront vous offrir des rabais concurrentiels qui vous feront économiser sur plusieurs produits et services (entrepreneurs généraux, entrepreneurs spécialisés, fournisseurs de matériaux ou spécialistes).

Guide du participant

Démarche à suivre

- 1 Prenez rendez-vous avec notre équipe.**
L'idéal est de venir nous rencontrer le plus tôt possible, quel que soit votre projet.

Nous pouvons vous conseiller quant à l'orientation du bâtiment sur le terrain et les plans de votre nouvelle maison. Avant de commencer votre projet, prenez rendez-vous avec un représentant de la municipalité de Dixville au **819 849-3037**. Il vous aidera à choisir parmi les différentes options qu'offre le programme.

- 2 Choisissez votre niveau d'attestation en sélectionnant les éléments de votre choix dans la grille de pointage.**

Calculez vos points et ajustez votre sélection afin d'obtenir le niveau souhaité.

Trois niveaux d'attestation possibles

Niveaux d'attestation	
Classification	Points requis
★★★	300 à 395
★★★★	400 à 495
★★★★★	500 et plus

Subvention accordée

Tableau des subventions 2016 Dixville- Habitation DURABLE				
Type de construction	Description de l'habitation	Aide financière accordée (par niveau d'attestation obtenu)		
		★★★	★★★★	★★★★★
Maison unifamiliale	Cottage/Bungalow / Évolutive/Bigénération	3 000 \$	5 000 \$	8 000 \$

L'aide financière est offerte jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire de chaque année civile.

Remise supplémentaire pour l'entrepreneur ou l'autoconstructeur

Un montant équivalent à 10 % du montant de la subvention sera remis à l'entrepreneur ou l'autoconstructeur qui réalise les travaux, dans le but de couvrir une partie des frais de préparation de dossier.

Ex. : Un citoyen qui inscrit un projet de maison unifamiliale 4 étoiles reçoit 5 000 \$.
L'entrepreneur général qui réalise les travaux du citoyen reçoit 500 \$.

Un autoconstructeur inscrit un projet de maison unifamiliale 4 étoiles reçoit 500 \$ en plus du montant de 5 000 \$. Il reçoit donc un total de 5 500 \$.

Guide du participant

3 Remplissez votre demande d'admissibilité se trouvant à la page 19 du présent document afin de réserver le montant de votre subvention.

Acheminez votre demande d'admissibilité signée et une copie de vos plans (conception et implantation) par courriel (format PDF) à bureaumunicipal@dixville.ca, par la poste ou en personne (format papier) au Bureau municipal de Dixville situé au 251, chemin Parker, Dixville (Québec) JOB 1PO.

4 Informez l'entrepreneur général en charge de votre projet de votre participation au programme.

Soumettez-lui une copie de la grille de pointage que vous aurez remplie en indiquant quels éléments vous souhaitez respecter. Vous pourrez discuter avec votre entrepreneur de vos choix et de vos objectifs.


5 Assurez-vous de respecter les préalables suivants (voir page 9 pour plus de détails) :

1. Accessibilité universelle
2. Rebuts de construction
3. Test d'infiltrométrie
4. Chauffage, ventilation
5. Éclairage extérieur
6. Toilettes à faible débit
7. Portes et fenêtres certifiées Energy Star
8. Peinture

6 Réalisez votre projet de construction en vous assurant d'amasser les pièces justificatives nécessaires.

Vous trouverez à la dernière colonne de la grille de pointage le numéro de la pièce justificative nécessaire pour chaque élément qui sera intégré à l'habitation. Consultez le tableau (ci-dessous) afin de vous assurer de fournir les documents nécessaires lors du dépôt de votre dossier.

À noter que plus le dossier présenté sera structuré, plus il sera traité rapidement.

Codes et pièces justificatives pour le programme de construction	
1	Plans et devis si modifiés
2	Copies de factures Note : Pour chaque facture présentée, l'élément à valider doit être clairement mentionné.
3	Copies de documents (rapport, contrat ou autres)
4	Photographie(s) Note : Chacune des photographies doit être clairement identifiée.
s/o	Aucune pièce justificative
	Pointage non applicable pour tout requérant du Bonus « Novoclimat 2.0 ».

Prenez contact avec un conseiller du programme Dixville-Habitation DURABLE si un changement dans les critères survenait. Tout au long de votre projet, l'équipe du programme sera là pour vous conseiller.

Guide du participant

7 Avant la pose du gypse, faites réaliser votre test d'infiltrométrie

Conservez le document « Résultat d'essai d'infiltrométrie » qui vous sera remis quelques jours après la journée du test et ajoutez-le à vos pièces justificatives.



8 Une fois votre projet terminé, préparez votre dossier incluant :

- le formulaire « Demande d'attestation » se trouvant à la page 20 du présent document;
- les pièces justificatives.

Les pièces justificatives doivent être présentées de façon à suivre la grille de pointage et être clairement identifiées. N'hésitez pas à communiquer avec un conseiller pour vous aider au besoin.



9 Déposez votre dossier.

Le dossier peut être acheminé par courriel (format PDF) à bureaumunicipal@dixville.ca par la poste ou en personne (format papier) au Bureau municipal de Dixville au 251, chemin Parker. Veuillez conserver une copie de vos documents (factures, contrats, photos, etc.). Prenez note que toutes les informations fournies resteront confidentielles.



10 Un conseiller du programme communiquera avec vous pour prendre rendez-vous afin de visiter l'habitation et d'effectuer une vérification finale.



11 Vous pouvez compter un délai de 120 jours entre la date du dépôt de votre dossier complet et la remise de votre attestation et de votre subvention.



Index des coordonnées utiles

Bureau municipal
251, chemin Parker
Dixville (Québec) J0B 1P0

Téléphone : 819 849-3037
Télécopieur : 819 849-9520
Courriel : bureaumunicipal@dixville.ca

Points bonus

Le programme Dixville - Habitation DURABLE permet d'obtenir des points bonus. Par exemple, si une grande quantité d'éléments d'une même catégorie sont sélectionnés, des points supplémentaires vous sont accordés. Les points bonus sont encadrés en bleu dans la grille.

De 70 à 125 points bonus « LEED »



Obtenez de 70 à 125 point bonus lorsque votre projet de construction est certifié LEED. Le système d'évaluation Leadership in Energy and Environmental Design (LEED®) promeut et stimule la construction écologique grâce à une approche globale de la durabilité via la création et l'utilisation d'outils et de critères compris et acceptés universellement. LEED® est une certification pour les habitations écologiques et saines. Les points bonus vous seront accordés, une fois votre certification LEED obtenue.

- 70 points pour une certification LEED
- 80 points pour une certification LEED ARGENT
- 100 points pour une certification LEED OR
- 125 points pour une certification LEED PLATINE

Pour toutes les ressources nécessaires et pour faire le suivi de votre projet, appelez Écohabitation au 514 985-0004 au poste 602 ou consultez le www.ecohabitation.com/leed.

65 points bonus « Novoclimat 2.0 »

Obtenez 65 points bonus lorsque votre projet de construction est homologué Novoclimat 2.0. Le programme Novoclimat est destiné à améliorer le rendement énergétique des nouveaux bâtiments du secteur résidentiel. Ce programme contribue à réduire la consommation énergétique des bâtiments résidentiels d'environ 20 % par rapport à un bâtiment similaire. (Réf. Exigences thermiques Volet « Maison » et « petit bâtiment multi logement » du Programme Novoclimat 2.0)

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le service technique Novoclimat au 1 877 727-6655.



Pointage non applicable pour tout requérant du Bonus « Novoclimat 2.0 ».

Si vous profitez des points bonus Novoclimat 2.0, vous ne pouvez considérer les points relatifs aux éléments d'isolation (isolation sous la dalle, mur de fondation, mur extérieur et toiture) dans votre calcul puisqu'ils sont déjà comptabilisés, dans les points bonus.

50 points bonus « solaire passif »

Afin d'obtenir les 50 points bonus « solaire passif », les éléments n° 23,24, 25 et 27 doivent être présents dans la conception de votre projet de construction. Le solaire passif permet de créer une habitation confortable en utilisant l'énergie solaire au maximum, tout en offrant les avantages de chaleur et de lumière.

L'utilisation optimale de l'énergie solaire passive favorise un plus grand confort intérieur durant les saisons froides, en plus d'une économie d'énergie. Par contre, il est important de savoir que des éléments spécifiques doivent être considérés afin d'en maximiser les bénéfices. Ces éléments sont : l'orientation du bâtiment par rapport au sud, l'emplacement des pièces utilitaires de la maison par rapport au nord, la superficie et l'orientation du vitrage, de même que l'intégration du côté sud de matériaux ayant une masse thermique élevée, c'est-à-dire une bonne capacité à emmagasiner et à diffuser la chaleur. Par contre, pour l'amélioration du confort de la résidence en saison estivale et pour éviter de climatiser les pièces de la maison, il est essentiel d'envisager la présence d'éléments d'ombrage tels que des arbres de grande envergure ou la projection de toit du côté sud pour réduire l'apport solaire et ainsi éviter de surchauffer l'habitation en été.

50 points bonus « accessibilité universelle »

Afin d'obtenir les 50 points bonus « accessibilité universelle » les éléments n° 28 à 33 doivent être présents dans la conception de votre projet de construction. L'accessibilité universelle vise à rendre l'habitation adaptable et ergonomique, dès sa conception, pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles ou une mobilité réduite. En répondant aux divers besoins des différentes étapes de vie, il sera plus facile de faire face à la perte, temporaire, permanente ou progressive, des capacités physiques. L'objectif est de permettre qu'une personne ayant des limitations fonctionnelles ou une mobilité réduite puisse demeurer dans sa résidence le plus longtemps possible en ayant toutes les commodités sur un même étage.

Puisque personne n'est à l'abri d'un accident ou d'une maladie entraînant des limitations fonctionnelles temporaires ou permanentes, avec une habitation accessible, vous pourrez demeurer dans votre espace de vie et serez toujours disposé à recevoir famille et amis, peu importe votre condition physique.

20 points bonus « Éco-Entrepreneur »

La formation ÉcoEntrepreneur permet de vous démarquer en améliorant vos connaissances et votre savoir-faire écologique sur vos projets de construction ou de rénovation. Pour obtenir le bonus de 20 points, vous devez fournir la preuve de l'obtention de l'accréditation, par Écohabitation.

5 à 20 points bonus « gestion efficace de l'eau »

Afin d'accéder aux points bonus « gestion efficace de l'eau », les éléments suivants doivent être certifiés EPA WaterSense : toilettes, robinets et pommes de douche. La certification EPA WaterSense assure des appareils de qualité sans plomb et des économies d'eau potable.

5 à 100 points Innovations

Tout projet d'innovation peut être présenté au comité consultatif Dixville Habitation Durable pour analyse. Des points supplémentaires allant de 5 à 100 peuvent être attribués. Le projet sera évalué en fonction de différents critères, dont l'impact environnemental, la pertinence, l'aspect innovant du projet, l'exportabilité ou autres. Pour ce faire, un document présentant le projet de façon détaillée ainsi que les coordonnées du demandeur devra être déposé au Bureau municipal de Dixville, au 251, chemin Parker.

Préalables

Les préalables sont des éléments obligatoires à intégrer à votre projet de construction

1. Accessibilité universelle

Choisir au minimum 2 éléments parmi les éléments de l'accessibilité universelle (# 28 à # 35).

Pièces justificatives : aucune

2. Rebut de construction

Faire installer des conteneurs pour le recyclage afin de recycler 80 % des rebut de construction.

Pièces justificatives : copie de facture

3. Test d'infiltrométrie

Faire mesurer l'étanchéité de votre maison en demandant un test d'infiltrométrie dont les résultats respectent les standards suivants :

- Résidence unifamiliale : 2,5 changements d'air à l'heure (CAH) ou moins;

Le test d'infiltrométrie doit être fait idéalement avant la pose du gypse. Le test est au frais du demandeur.

Pièces justificatives : Copie du test d'infiltrométrie

Vous pouvez contacter le municipalité pour obtenir les coordonnées d'entreprises qui réalisent des tests d'infiltrométrie.

4. Chauffage, ventilation

Choisir des appareils de chauffage et de ventilation certifiés Energy Star et/ou certifiés Home Ventilating Institute (HVI).

Pièces justificatives : copie(s) de documents

5. Éclairage extérieur

L'éclairage extérieur doit être contrôlé par une minuterie.

Pièces justificatives : copie de facture

6. Toilettes à faible débit

Toutes les toilettes doivent être à faible débit : débit maximum de 4,8 litres/évacuation (1,3 gallon/évacuation).

Pièces justificatives : copie de facture

7. Portes et fenêtres certifiées Energy Star

Les portes et les fenêtres, incluant celles du sous-sol, doivent être certifiées Energy Star pour la zone climatique 2 ou plus (ou équivalent).

Pièces justificatives : copie de documents

8. Peinture

La peinture utilisée dans toutes les pièces doit être sans composés organiques volatils (COV) ou recyclée (peut contenir des COV). Une peinture sans COV contient moins de 5 grammes par litre avant coloration, et il existe des colorants sans COV.

Pièces justificatives : copie(s) de facture et documents

PRÉALABLES

Code	Éléments obligatoires	Points	Pièces justificatives	Fait
1	Accessibilité universelle	0	s/o	✓
2	Rebuts de construction	0	2	✓
3	Test d'infiltrométrie	0	3	✓
4	Chauffage, ventilation	0	3	✓
5	Éclairage extérieur	0	2	✓
6	Toilettes à faible débit	0	2	✓
7	Portes et fenêtres certifiées Energy Star	0	3	✓
8	Peinture	0	2 et 3	✓

BONUS « NOVOCLIMAT 2.0 » : Pour obtenir le pointage bonus (65 points), vous devez fournir une copie de l'attestation d'homologation Novoclimat 2.0 émise par le Ministère des Ressources naturelles (MRN).

65

BONUS « ÉCO-ENTREPRENEUR » : Pour obtenir le bonus de 20 points, vous devez fournir la preuve de l'obtention de l'accréditation, par Écohabitation.

20

BONUS « LEED » : Les points additionnels seront accordés en fonction du niveau de la certification obtenue, soit de 75 points à 125 points.

75 à 125

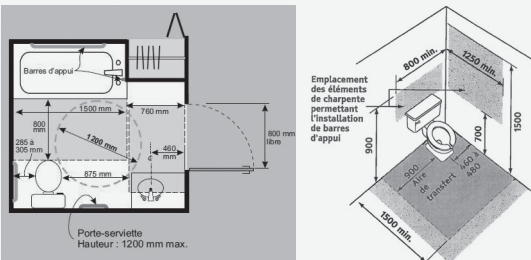
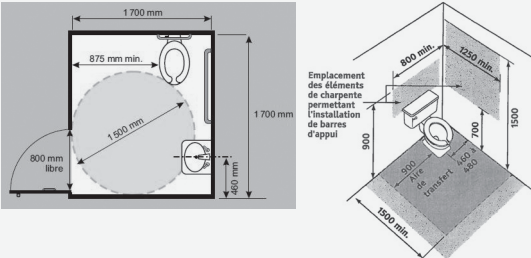
PLAN / CONCEPTION

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Choix du terrain				
9	Secteur desservi par le réseau d'aqueduc existant depuis un minimum de 5 ans.	5	s/o	
10	Secteur desservi par le réseau d'égout sanitaire existant depuis un minimum de 5 ans.	5	s/o	
11	Habitation située à une distance de 150 m (492 pi) minimum d'une ligne à haute tension de 735 kV ou de 50 m (164 pi) minimum d'une ligne à haute tension de 315 ou 120 kV.	5	s/o	
12	Réhabilitation d'un site (site réhabilité tel qu'une ancienne station-service, etc.).	30	s/o	
Type d'habitation				
13	Maison à deux étages.	5	1	
14	Logement complémentaire (bigénération).	30	1	
15	Maison sans sous-sol.	40	1	
16	Garage résidentiel non chauffé de 35 m ² (376 pi ²) maximum ou abri d'auto permanent (attention au gel des fondations).	10	1	
17	Maison sans garage.	30	1	
Stationnement				
18	Stationnement souterrain	20	1	
Superficie habitable				
19	1 chambre minimum : superficie maximale de 90 m ² (970 pi ²) - sous-sol exclu.	10	1	
20	2 chambres minimum : superficie maximale de 110 m ² (1 185 pi ²) - sous-sol exclu.	10	1	
21	3 chambres minimum : superficie maximale de 130 m ² (1 400 pi ²) - sous-sol exclu.	10	1	
22	4 chambres minimum : superficie maximale de 150 m ² (1 615 pi ²) - sous-sol exclu.	10	1	
Sous-total				







Solaire passif

23	Au rez-de-chaussé, les pièces de vie telles que la salle à manger, la cuisine et le salon sont positionnées vers le sud afin de maximiser l'ensoleillement, tandis que les pièces utilitaires telles que les chambres à coucher, les salles de bain, le garage, le <i>walk-in</i> , la pièce de rangement (<i>locker</i>) et la chambre froide sont orientées du côté nord (une variation de $\pm 45^\circ$ par rapport au nord est acceptée).	25	1	
24	La ou les façades de la maison orientée(s) sud doivent posséder une superficie de vitrage équivalant à 8 % de la superficie habitable (calculer la superficie en excluant le sous-sol) (une variation de $\pm 45^\circ$ par rapport au sud est acceptée).	25	1	
25	Prolongement des avant-couvertures de 60 cm (24 po) sur les façades orientées sud ou ajout d'auvents ou volet rétractable ou présence d'arbres feuillus d'un potentiel de grande envergure du côté orienté sud.	10	1	
26	Dans les pièces orientées sud (grandes fenêtres ou portes patio de plus de 25 pi ²), plus de 50 % de la surface de plancher est recouverte de céramique, de pierres naturelles ou de béton afin de constituer une masse thermique.	10	1	
27	Dans les pièces orientées sud (grandes fenêtres ou portes patio de plus de 25 pi ²), 100 % de la surface de plancher est recouverte de céramique, de pierres naturelles ou de béton afin de constituer une masse thermique.	20	1	
BONUS SOLAIRE PASSIF : pour obtenir le pointage bonus, les éléments # 23 à # 27 (excepté 26) doivent être présents.		50		


Accessibilité universelle


28	Accès extérieur de la maison au niveau du sol ou ayant une marche seulement (une contre-marche).	15	1		
29	Portes extérieures : toutes les portes d'une largeur de 91,4 cm (36 po), ouverture nette. Portes intérieures : toutes les portes au niveau du rez-de-chaussé d'une largeur de 86,4 cm (34 po), ouverture nette.	15	1		
30	Rez-de-chaussé sans dénivellation (sans palier).	20	1		
31	Niveau principal de la maison à aire ouverte ou largeur libre des corridors de 107 cm (42 po).	5	1		
32	Prises de courant, interrupteurs, thermostats et contrôles divers au rez-de-chaussé installés à une hauteur accessible (ENTRE 40 cm (16 po) et 120 cm (47 po) au-dessus du plancher pour les prises de courant et ENTRE 80 cm (31,5 po) et 120 cm (47 po) pour les interrupteurs et autres).	5	s/o		
33	Salle de bain complète au rez-de-chaussé, facilement adaptable et ayant une plus grande aire de manoeuvre, soit 150 cm (5 pi) de diamètre libre de tout obstacle devant les appareils et les équipements. Le bain et la toilette avec fonds de clouage en contreplaqué installés derrière le gypse pour futures barres d'appui.		15	1 et 4	
34	Salle d'eau au rez-de-chaussé, facilement adaptable et ayant une plus grande aire de manoeuvre, soit 150 cm (5 pi) de diamètre libre de tout obstacle devant les appareils et les équipements. Avec fond de clouage en contreplaqué installé derrière le gypse pour future barre d'appui à la toilette.		10	1 et 4	
35	Salle de bain ou salle d'eau : le lavabo est sur pied ou encastré dans un comptoir à au plus 87 cm (34 po) du sol avec dégagement pour les genoux d'au moins 76 cm (30 po) de largeur, de 69 cm (27 po) de hauteur sur une profondeur de 28 cm (11 po) et un dégagement supplémentaire pour les pieds de 23 cm (9 po) de hauteur sur la distance située entre 28 cm (11 po) et 43 cm (17 po) à partir de l'avant du lavabo. Robinetterie à poignées de type levier, manette unique ou actionnée automatiquement.	10	s/o		
BONUS ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : Doit contenir les éléments suivants au rez-de-chaussé : une chambre, une salle de bain, une salle de lavage et les éléments # 28 à # 33.		50			

FONDACTIONS

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Drainage				
36	Installation d'un drain de fondation respectant la norme actuelle. Prévoir deux cheminées d'accès (à l'opposé l'une de l'autre) de même diamètre permettant l'accès au drain et facilitant son nettoyage, au besoin.	5	1	
Élément particulier				
37	Recouvrement des panneaux de coffrage avec de l'huile végétale neuve.	5	2	
38	Pour les travaux d'excavation, utilisation d'une pelle mécanique utilisant de l'huile végétale pour son système hydraulique.	5	2	
Matériaux				
39	Ajout de barres d'armature supplémentaires dans les coins de mur et en haut des ouvertures de fenêtre.	5	1 ou 4	
40	Utilisation de matériaux récupérés d'un ancien bâtiment. Les matériaux les plus facilement réutilisables : éléments structuraux, maçonnerie (briques, blocs de béton, etc.), matériaux de finition intérieure (parquet de bois, revêtement de bois, etc.). Vous devez déposer votre projet de revalorisation au comité consultatif de DHD pour évaluation.	5 à 50	3 et 4	
Isolation				
 41	Sous la dalle : valeur isolante totale de RSI 1,76 (R-10).	5	1	
 42	Sous la dalle : valeur isolante totale de RSI 3,52 (R-20).	10	1	
 43	Sous la dalle : valeur isolante totale de RSI 5,98 (R-34).	15	1	
44	Isoler la dalle avec de l'uréthane giclé à base de plastique recyclé et de soya.	15	1 et 3	
 45	Murs de fondation : valeur isolante totale de RSI 5 (R-25).	5	1	
 46	Murs de fondation : valeur isolante totale de RSI 5,87 (R-30).	10	1	
 47	Murs de fondation : valeur isolante totale de RSI 6,16 (R-35).	15	1	
48	Isoler les murs de fondation avec de l'uréthane giclé à base de plastique recyclé et de soya.	15	1 et 3	
49	Isoler pleine hauteur les murs de fondation avec de l'isolant rigide (à l'extérieur des fondations seulement).	10	1	
50	Installation d'une membrane élastomère ou drainante à l'extérieur de la fondation de béton.	5	1	
Qualité de l'air				
51	Installer un dispositif d'évacuation du radon (un gaz inodore, incolore et nocif). Couler dans la dalle de béton une section de tuyau verticale (PVC) de 10 cm (4 po) de diamètre par environ 30 cm (12 po) de longueur, qui se termine dans du gravier 3/4 net. La section de tuyau est munie d'un capuchon vissé étanche (installée du côté intérieur de la maison) en vue de l'installation d'un système de dépressurisation.	5	1	

CHARPENTE

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Matériaux				
52	Matériaux de bois FSC pour tous les éléments de la charpente (montants, lattes, poutrelles, fermes de toit, etc.) excluant les contreplaqués.	40	2 et 3	
Isolation				
53	Espacer les montants (2 po x 4 po ou 2 po x 6 po) aux 60 cm (24 po) pour diminuer les ponts thermiques et maximiser l'ajout d'isolant. Il est conseillé de consulter un expert en structure afin de vous assurer que le modèle de votre maison permet ce type de construction.	10	1 et 2	
 54	Murs extérieurs : valeur isolante totale de RSI 5,11 (R-29) incluant un RSI 0,7 (R-4) minimum en continu pour la couverture des ponts thermiques.	5	1 et 2	
Sous-total				

 Pointage non applicable pour tout requérant du bonus « Novoclimat 2.0 » car inclus dans les 65 points.

	55	Murs extérieurs : valeur isolante totale de RSI 6,6 (R-35) incluant un RSI 0,7 (R-4) minimum en continu pour la couverture des ponts thermiques.	10	1	
	56	Murs extérieurs : valeur isolante totale de RSI 7,92 (R-45) incluant un RSI 0,7 (R-4) minimum en continu pour la couverture des ponts thermiques.	15	1	
	57	Panneaux structuraux préfabriqués isolés à l'uréthane ou au polyisocyanurate d'une valeur isolante totale de RSI 5,28 (R-30).	10	1	
	58	Panneaux structuraux préfabriqués isolés à l'uréthane ou au polyisocyanurate d'une valeur isolante totale de RSI 6,69 (R-38).	15	1	
	59	Murs extérieurs isolés avec un isolant composé de 40 % à 79 % de matières recyclées.	10	3	
	60	Murs extérieurs isolés avec un isolant composé de 80 % et plus de matières recyclées.	15	3	
	61	Murs extérieurs isolés avec de la fibre de roche (meilleure résistance à l'humidité et à l'affaissement).	15	3	
	62	Solives de rive isolées à l'uréthane giclé à base de plastique recyclé et de soya.	15	1	
Insonorisation					
	63	Isoler tous les murs des divisions intérieures du rez-de-chaussée et des étages supérieurs avec un matériel insonorisant d'un facteur ITS de 45.	10	3	
	64	Isoler le ou les planchers avec un matériel insonorisant d'un facteur ITS de 77.	10	3	
Gypse					
	65	Faire installer un conteneur séparé pour les rebuts de gypse et disposer ces rebuts à un centre de recyclage.	10	2	
	66	Panneaux de gypse sans COV, Écologo ou Greenguard.	10	2	

ÉTANCHÉITÉ

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Test d'infiltrométrie				
67	Taux d'étanchéité à l'air de la résidence unifamiliale : résidence unifamiliale changement d'air à l'heure (CAH) entre 0,61 et 1,5.	15	3	
68	Taux d'étanchéité à l'air de la résidence unifamiliale : 0,60 changement d'air à l'heure (CAH) ou moins.	20	3	

PORTES ET FENÊTRES

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Isolation				
69	90 % de la superficie de toutes les portes (incluant les portes patio) et de toutes les fenêtres de la maison (incluant celles du sous-sol) doit être certifiée Energy Star pour la zone climatique 3.	20	2 et 3	

Sous-total

TOITURE

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Isolation				
 70	Toiture : valeur isolante totale de RSI 8,98 (R-51).	10	1	
 71	Toiture : valeur isolante totale de RSI 10,92 (R-62 ou R-52 pour toit cathédrale ou plat).	15	1	
 72	Toiture : valeur isolante totale de RSI 14,44 (R-82).	20	1	
73	Toiture isolée avec un isolant composé de 40 % à 79 % de matières recyclées (ex. : laine minérale).	10	2 et 3	
74	Toiture isolée avec un isolant composé de 80 % et plus de matières recyclées (ex. : cellulose).	15	2 et 3	
Revêtement				
75	Plastique recyclé (25 % min.) (angle de pente de 3/12 et plus).	20	1	
76	Caoutchouc recyclé (25 % min.) (angle de pente 3/12 et plus).	20	1	
77	Acier (25 % min.) (angle de pente 3/12 et plus).	10	1	
78	Aluminium (25 % min.) (angle de pente 3/12 et plus).	15	1	
79	Bardeau de bois.	20	1	
80	Toit blanc, pour les toits plats.	10	1	
81	Toit vert; minimum de 10% de la superficie totale du toit.	15	1	

MURS EXTÉRIEURS

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Revêtement				
82	Maçonnerie ou pierres (25 % min.).	10	1	
83	Maçonnerie ou pierres (100 % min.).	30	1	
84	Bardeaux de bois, planches de bois ou bois d'ingénierie à base d'OSB (panneau à copeaux orientés) (50 % min. du revêtement).	15	2 et 3	
85	Bardeaux de bois, planches de bois ou bois d'ingénierie à base d'OSB (panneau à copeaux orientés) certifiés FSC (50 % min. du revêtement).	20	2 et 3	
86	Bois récupéré (50 % min.).	20	2 et 3	
87	Aluminium (50 % min.), ou revêtement métallique.	15	2 et 3	

CHAUFFAGE

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Thermostats				
88	Thermostats électroniques programmables (jour/nuit) pour le contrôle du système de chauffage.	10	s/o	
Thermopompe				
89	Utilisation d'une thermopompe performante possédant un rendement énergétique saisonnier « RES » d'au moins 14,5 ou d'une thermopompe à l'air avec coefficient de performance « CPSC » d'au moins 7,1 pour la région V.	20	2 et 3	
Chauffage radiant				
90	Utilisation d'un système de chauffage radiant pour les planchers.	20	3 et 4	
			Sous-total	

Solaire				
91	Installation de panneaux solaires thermiques (chauffage d'appoint) - le capteur solaire doit avoir un minimum de 2 m ² (21 pi ²), doit respecter la norme CAN/CSA-F378 et doit avoir un facteur de performance d'au moins 0,75. Le capteur, le ventilateur et le contrôleur doivent être certifiés CSA.	20	2 et 3	
92	Système de chauffe-eau solaire thermique (eau domestique) - la dimension minimum exigée par panneau solaire est de 4 m ² (43 pi ²), doit respecter la norme CAN/CSA-F379 et doit avoir un facteur de performance d'au moins 0,5.	20	2 et 3	
Géothermie				
93	Système de chauffage géothermique.	30	3 et 4	
Combustion				
94	Foyer de masse.	25	s/o	

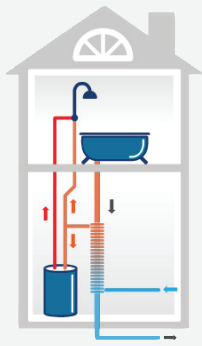
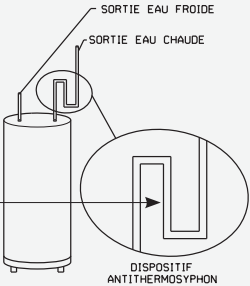
VENTILATION

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Solaire				
95	Installation d'un panneau solaire pour préchauffer l'air d'alimentation du ventilateur récupérateur de chaleur (VRC). Le capteur solaire (chauffe-air) doit respecter la norme CAN/CSA-F378 et doit avoir un facteur de performance d'au moins 0,75. Le ventilateur, le capteur et le contrôleur doivent être certifiés CSA.	15	2 et 3	
Ventilateur récupérateur de chaleur (VRC)				
96	Les conduits de ventilation du ventilateur récupérateur de chaleur (VRC) doivent être faits de tuyaux rigides. Le conduit d'alimentation peut être flexible, mais doit être isolé (valeur isolante minimale de RSI 0,7 (R-4)).	10	2 et 4	
97	Taux d'efficacité sensible à la récupération de chaleur égal ou supérieur à 60 % pour une résidence unifamiliale. Pour un édifice à logements, le taux doit être de 54 %.	5	2 et 3	
98	Taux d'efficacité sensible à la récupération de chaleur égal ou supérieur à 90 % pour une résidence unifamiliale.	10	2 et 3	
99	Récupérateur de chaleur ayant un taux d'efficacité sensible à la récupération de chaleur de 75 % et muni d'un système de préchauffage de l'air au moyen de serpentins électriques (à noter que pour ce critère, le préalable Energy Star ne s'applique pas).	10	2 et 3	
100	Toit cathédrale - ventilateur de plafond pour répartir la chaleur dans la maison.	5	s/o	

PLOMBERIE

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Économie d'eau				
101	Baignoire d'une capacité maximale de 150 litres (40 gallons US).	10	2 et 3	
102	Robinet de lavabo (cuisine) : débit maximum de 5,7 litres/minute (1,5 gallon/minute).	5	2 et 3	
103	Robinet de lavabo (salle(s) de bain) : débit maximum de 5,7 litres/minute (1,5 gallon/minute).	5	2 et 3	
104	Pomme(s) de douche et douche(s) téléphone : débit maximum de 7,6 litres/minute (2,0 gallons/minute).	5	2 et 3	
BONUS ÉCONOMIE D'EAU : 5 points accordés pour chacun des éléments certifiés EPA WaterSense suivants : toilettes, robinets et pommes de douche.		5 à 20	2 et 3	
			Sous-total	

Économie d'énergie

105	<p>Installation d'un dispositif de récupération de chaleur des eaux grises.</p> <p>La chaleur des eaux utilisées préchauffe l'eau froide.</p> <p>© Gaz Métro</p> 	20	s/o	
106	Isolation de la tuyauterie d'eau chaude domestique, valeur isolante minimale de RSI 0,7 (R-4).	5	2 et 4	
107	<p>Installation d'un dispositif antithermosiphon sur la tuyauterie à la sortie du réservoir d'eau chaude.</p> <p>Hauteur : 30 cm Diamètre : 19 mm</p> 	5	s/o	

ÉNERGIE ALTERNATIVE

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Solaire				
108	Installation d'un ou de plusieurs panneaux solaires photovoltaïques comme énergie d'appoint. Le panneau solaire doit avoir un minimum de 350 watts et respecter la norme CAN/CSA-C61215-08 en ce qui concerne le panneau à cellules monocristallines et polycristallines. Le panneau à cellules amorphes doit respecter la norme CAN/CSAC61646-2. En ce qui concerne le standard de sécurité, le panneau doit respecter la norme ULc ORG C1703-1. Quant aux accumulateurs, ils doivent respecter la norme CAN/CSAF 382-M89 (R2004).	20	2 et 3	
109	Conduit vide (de 3 po min. de diamètre) permettant le passage des fils ou des tuyaux pour de futurs panneaux solaires. Le conduit doit être installé sur le côté sud de l'habitation, du sous-sol au grenier. Le conduit doit être isolé et scellé par des bouchons pour éviter la condensation.	5	1 et 4	
Véhicule électrique				
110	Prévoir le branchement d'une future borne de recharge pour un véhicule électrique en installant les câbles nécessaires (deux conducteurs de calibre 8 avec mise à la terre) à proximité des aires de stationnement.	10	2	

PEINTURE

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Qualité de l'air				
111	Utilisation d'apprêt et/ou de teinture à faible émission de COV (Certification Green Seal, Greenguard et autres) moins de 50 grammes par litre avant coloration.	5	2 et 3	
112	Utilisation d'apprêt et/ou de teinture sans COV (Certification Green Seal, Greenguard et autres) moins de 5 grammes par litre avant coloration.	10	2 et 3	
Sous-total				

CUISINE

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Qualité de l'air				
113	Mobilier intégré de cuisine fabriqué de bois ou de matériaux à faible émission de COV et sans urée formaldéhyde, incluant les colles et les vernis.	5	2 et 3	
114	Mobilier intégré de cuisine (caissons et portes) fabriqué de bois FSC.	20	2 et 3	
115	Comptoir de béton ou de verre recyclé	15	s/o	
116	Comptoir du mobilier intégré de cuisine en pierres naturelles.	10	s/o	
117	Comptoir du mobilier intégré de cuisine en céramique.	5	s/o	
Matières résiduelles				
118	Contenant pour exercer une bonne gestion des matières résiduelles passant par le tri à la source efficace. Les contenants conçus pour être intégrés dans les caissons de bas d'armoires de cuisine (de 1 à 3 contenants pour tri des matières avec un volume total de 40 litres minimum).	5	s/o	

SALLE DE BAIN

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Qualité de l'air				
119	Mobilier intégré de salle de bain fabriqué de bois ou de matériaux à faible émission de COV et sans urée formaldéhyde, incluant les colles et les vernis.	5	2 et 3	
120	Mobilier intégré de salle de bain (caissons et portes) fabriqué de bois FSC.	20	2 et 3	
121	Comptoir de béton ou de verre recyclé	15	s/o	
122	Comptoir du mobilier intégré de salle de bain en pierres naturelles.	10	s/o	
123	Comptoir du mobilier intégré de salle de bain en céramique.	5	s/o	

PLANCHER

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Qualité de l'air				
124	Plancher de linoléum (50 % minimum de la surface du plancher, sous-sol exclu).	10	s/o	
125	Plancher de bois massif (50 % minimum de la surface du plancher, sous-sol exclu).	10	s/o	
126	Plancher de bois d'ingénierie sans urée formaldéhyde (50 % minimum de la surface du plancher, sous-sol exclu).	10	2 et 3	
127	Plancher de bois certifié FSC (bois massif ou bois d'ingénierie sans urée formaldéhyde) (50 % minimum de la surface du plancher, sous-sol exclu).	15	2 et 3	
128	Plancher de bambou certifié FSC sans urée formaldéhyde (50 % minimum de la surface du plancher, sous-sol exclu).	10	2 et 3	
129	Plancher de céramique, béton poli ou pierres naturelles (50 % minimum de la surface du plancher, sous-sol exclu).	10	s/o	

MOULURES

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Qualité de l'air				
130	Toutes les moulures de la maison, excluant celles du sous-sol, sont fabriquées de bois massif.	10	2 et 3	
131	Toutes les moulures de la maison, excluant celles du sous-sol, sont fabriquées de bois massif certifié FSC. Celles à l'intérieur des garde-robes et des placards peuvent être en bois massif régulier et/ou en MDF sans urée formaldéhyde.	15	2 et 3	
132	Toutes les moulures de la maison, excluant celles du sous-sol, sont fabriquées de MDF sans urée formaldéhyde.	5	2 et 3	

Sous-total

PORTES

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Qualité de l'air				
133	Toutes les portes de la maison, excluant celles du sous-sol, sont fabriquées de bois massif.	10	2 et 3	
134	Toutes les portes de la maison, excluant celles du sous-sol, sont fabriquées de bois massif FSC.	15	2 et 3	
135	Toutes les portes de la maison, excluant celles du sous-sol, sont fabriquées de panneaux sans urée formaldéhyde.	5	2 et 3	

FEU/VOL

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Sécurité				
136	Installation d'un système antivol muni de détecteurs de fumée relié à une centrale.	10	2 et 3	
137	Détecteur de CO près des sources émettrices.	5	2	
138	Installation d'un minimum de deux extincteurs portatifs réglementaires.	5	2	

INNOVATION

Code	Éléments	Points	Pièces justificatives	Choix
Innovation				
139	Points supplémentaires pour une innovation acceptée par le comité consultatif DHD.	5 à 100	2 et 3	
140	Nouveauté - Nouvelle technologie ou équivalent. Exemple : Domotique, technodrain, etc.	10	2 et 3	

Sous-total

TOTAL

Demande d'admissibilité

À remettre pour l'ouverture de votre dossier



Date du dépôt de la demande :

Demandeur : Nom de l'entrepreneur, de l'autoconstructeur ou du propriétaire qui recevra la subvention (nom de la compagnie et de la personne-ressource) :

Adresse du demandeur :

Code postal :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

Adresse de la future habitation attestée :

Nom de l'entrepreneur :

> Joindre à cette demande votre plan de construction et votre grille d'évaluation remplie et plan d'implantation.

> Le demandeur aura jusqu'à un maximum de 12 mois à partir de la date du dépôt de la demande d'admissibilité pour réaliser les travaux et déposer le formulaire de demande d'attestation ainsi que les pièces justificatives.

> Le demandeur devra informer rapidement la municipalité de Dixville de tout changement majeur à son projet.

Conditions

Pour être admissible à la subvention vous devez être propriétaire de l'immeuble qui fait l'objet de la demande et cette propriété doit être situé sur le territoire de la Municipalité de Dixville. Votre formulaire doit être rempli, signé et déposé avec toutes les pièces justificatives au Bureau municipal.

Notez qu'il est de votre responsabilité d'assurer le suivi des travaux et que la Municipalité de Dixville est toujours disponible pour vous soutenir dans le cheminement de votre projet.

Type d'habitation qui sera construite :

Maison unifamiliale

Cottage

Bungalow

Évolutive

Bigénération

Important : Veuillez conserver une copie de ce formulaire pour vos dossiers et remettre l'original au Bureau municipal de Dixville, au 251, chemin Parker

Niveau d'attestation désiré :

Niveau ★★★ (3 000 \$)

Niveau ★★★★ (5 000 \$)

Niveau ★★★★★ (8 000 \$)

Signature du demandeur

Date

Signature du conseiller DHD

Date

Formulaire de demande d'attestation

Joindre ce formulaire avec vos pièces justificatives à la fin de votre projet.

Date de dépôt de la demande : _____

Nom du demandeur : _____

Adresse actuelle du demandeur : _____

Code postal : _____

Téléphone : Résidence : _____

Bureau : _____

Adresse courriel : _____

Adresse de l'habitation attestée : _____

Code postal : _____

Nom de l'entrepreneur : _____

Type d'habitation qui sera construite :

Maison unifamiliale

Cottage

Bungalow

Évolutive

Bigénération

Niveau d'attestation obtenu pour unifamiliale :

Niveau ★★★ (3 000 \$)

Niveau ★★★★ (5 000 \$)

Niveau ★★★★★ (8 000 \$)

Montant total de la subvention demandée : _____ \$

10% : _____ \$

Montant total : _____ \$

Gardez une copie de ce formulaire pour vos dossiers.

Signature du demandeur

Date

Signature du conseiller DHD

Date

Vous pouvez compter un délai de 120 jours entre la date de dépôt de votre dossier complet et la remise de vos demandes d'attestation et de subvention. À noter que plus le dossier présenté sera structuré, plus il sera traité rapidement.

La Municipalité pourra réclamer le remboursement de tout ou d'une partie de l'aide financière versée, s'il est porté à sa connaissance tout fait rendant sciemment fausse, inexacte ou incomplète la demande d'aide financière produite par le propriétaire ou l'entrepreneur. En plus du remboursement ainsi exigé, il sera impossible pour cet entrepreneur ou ce propriétaire de présenter une nouvelle demande d'aide financière pendant une période de 3 ans à compter du jour où la Municipalité aura eu connaissance d'une telle situation.

Réservé à la Municipalité de Dixville

dossier : _____